

Date de la séance

Le 7 avril 2021

Date de convocation

Le 1<sup>er</sup> avril 2021

Date d'affichage

Le 1<sup>er</sup> avril 2021

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	22
Procurations	11
Excusés :	01
Absent	00

**N° 2021-04-38**

**OBJET :**

**ENGAGEMENT DANS  
LA DEMARCHE  
D'ELABORATION  
D'UN PLAN CLIMAT  
AIR ENERGIE  
TERRITORIAL  
(PCAET) SUR LE  
TERRITOIRE DE LA  
CC GALLY  
MAULDRE**

Le Président certifie  
que le compte rendu a  
été affiché à la porte  
de la Mairie de Maule,  
siège administratif de  
la Communauté de  
Communes Gally  
Mauldre

Transmis à la Sous-  
Préfecture  
Le

Date de publication  
Le

Certifié exécutoire  
Le Président

Laurent RICHARD

**L'an deux mille vingt et un**

Le mercredi 7 avril, à 17h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Maule, à la Salle des Fêtes, en séance publique et retransmise en direct, sous la présidence de M. Laurent RICHARD, Président,

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY :

Commune de CRESPIERES : Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Frédéric MUSILLAMI

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE,

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

**Procurations :**

- Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL
- Adriano BALLARIN à Agnès TABARY
- Damien GUIBOUT à Vincent GAY
- Sidonie KARM à Olivier LEPRETRE
- Sylvie BIGAY à Hervé CAMARD
- Jean-Christophe SEGUIER à Hervé CAMARD
- Eric MARTIN à Laurent RICHARD
- Gérard PARFAIT à Axel FAIVRE
- Myriam BRENAC à Nathalie CAHUZAC
- Stéphane GOMPERTZ à Katrin VARILLON
- Jérôme COTIGNY à Patrick LOISEL

**Excusé :** William FALCHETTO

**Secrétaire de séance :** Olivier RAVENEL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.229-25 et L.229-26,

**VU** la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle II »,

**VU** la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République dite « Loi Notre »,

**VU** la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte notamment son article 188,

**VU** la délibération du Conseil communautaire N°2018-12-73 du 19 décembre 2018 relative à la signature d'un Contrat de Plan Etat – Région prévoyant une subvention de 70% de la Région Ile de France pour la réalisation du PCAET de la CC Gally Mauldre ;

**CONSIDERANT** les dispositions du décret N° 2016-849 du 28 juin 2016, qui indique que le PCAET comprendra un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation,

**CONSIDERANT** le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) arrêté par le Préfet de région le 14 décembre 2012 et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2017-2025 d'Ile-de-France adopté le 31 janvier 2018,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Bernard HETZEL, vice-Président délégué à l'environnement, au développement durable et au droit des sols, et de Monsieur Laurent Richard, Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

➤ **DECIDE** d'engager la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

➤ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) à signer tout document afférent à l'élaboration du PCAET.

Conformément à l'Article R.229-53 du Code de l'Environnement, la CCGM transmettra la présente délibération à Monsieur le Préfet des Yvelines, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Président du Conseil Départemental, et à Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.

Pour copie conforme,



Le Président

Laurent RICHARD